



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°07/23 du 26 juin 2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM Damien Degrange, Bruno Karlen, Antoine Rouiller et Simon Pilloud a pris connaissance du préavis municipal 07/23 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2024. Elle a obtenu de la Municipalité des réponses précises à ses questions et l'en remercie.

Comme mentionné dans la liste du préavis municipal, plusieurs grands travaux sont prévus les prochaines années. La Municipalité souhaite répartir ces investissements sur plusieurs années dans le but d'en lisser les dépenses et maintenir un taux d'imposition de 66% en vigueur depuis 2012.

Il apparaît juste et prudent de ne pas se reposer sur des rentrées qui devraient être engendrées si le projet du quartier de l'hôpital se concrétise.

Le niveau d'endettement de la commune de Chamblon au 31.12.2022 était de CHF 6'387'441.90. D'après la Municipalité, l'addition des investissements prévus ne devraient vraisemblablement pas engendrer un dépassement du plafond d'endettement.

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Chamblon, le 26 juin 2023

Françoise
Schenk

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Antoine
Rouiller

Simon
Pilloud